

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 à 12 pages..... 200 F</li><li>• 16 à 28 pages ..... 600 F</li><li>• 32 à 44 pages ..... 1000 F</li><li>• 48 à 60 pages ..... 1500 F</li><li>• Plus de 60 pages ..... 2 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• TOGO..... 20 000 F</li><li>• AFRIQUE..... 28 000 F</li><li>• HORS AFRIQUE ..... 40 000 F</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Récépissé de déclaration d'associations .... 10 000 F</li><li>• Avis de perte de titre foncier (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> insertions) ..... 20 000 F</li><li>• Avis d'immatriculation ..... 10 000 F</li><li>• Certification du JO ..... 500 F</li></ul>

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

### SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) ..... 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

### GRAND LOME

Suivant réquisition, n° 107978-GL déposée le 23-11-2022, M. ESSIEN Koffi Arold, profession : Vendeur sur les Marchés, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à SANGUËRA, connu sous le nom de SANYRAME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, à l'Ouest et à l'Est par la propriété NADHON-AZO KWAMI ATSU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111815-GL déposée le 27-03-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZTRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 25ca, situé à BE-EST DIKAME, connu sous le nom de KELEGOUGAN ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ANTHONY et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à YOUNOUSSA Mariam et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111816-GL déposée le 27-03-2023, M. YOUNOUSSA Issa Mouribane, profession : directeur de société, demeurant à LOME et domicilié à HEDZRANAWOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 23ca, situé à BE-EST DIKAME, connu sous le nom de KELEGOUGAN ZOGBE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité ANTHONY, au Sud par une rue non dénommée de 16m et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à YOUNOUSSA Saïd et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111882-GL déposée le 31-03-2023, Mme TOSSOU Akpéné Belinda C, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AVEDJI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de YOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 143, à l'Est par le lot n° 146, au Sud par le lot n° 147 et à l'Ouest par la route AGBOYIIBOR NYAPESSI de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 111913-GL déposée le 04-04-2023, M. AGBETOGOR Kokou, profession : chauffeur, demeurant à AGOE et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 52ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DJOGBE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété VOME KPOTOGBE, au Sud et à l'Est par des rues de 16m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112006-GL déposée le 13-04-2023, M. NADHON AZO Yaovi Délaly, profession : informaticien, demeurant à technicien supérieur en informaticien et domicilié à AGOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité NANEGBE, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de ZOPOMAHE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEVE A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112074-GL déposée le 24-04-2023, Mme TCHASSIM Yawa Pereke, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de KITIDJAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 1055, au Sud par le lot n° 1059, à l'Est par le lot n° 1057B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 6m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112075-GL déposée le 24-04-2023, Mme AKOLI Massan, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJANON et à l'Ouest par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112076-GL déposée le 24-04-2023, Mme AGNAN ESO-HOUNA épouse KOUEVI, profession : infirmière d'Etat, demeurant à AGOE et domiciliée à SOGBOSSITO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 83ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de GNAMASSIGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par le lot n° 33, à l'Est par le lot n° 34 et à l'Ouest par le lot n° 30.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112077-GL déposée le 24-04-2023, M. ADABRAH KOSI MAWULI, profession : maintenancier, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 98ca, situé à LOME AFLAO APEDOKOE, connu sous le nom de APEDOKOE, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété KUWONU TOFIA, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112078-GL déposée le 24-04-2023, M. KONON AYOKO MESSAN, profession : électricien, demeurant à ANEHO et domicilié à ANEHO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à GLIDJI, connu sous le nom de GADAMADJA, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue existante de 10m, au Sud et à l'Est par la propriété D'ALMEIDA et à l'Ouest par la collectivité GADAMADJA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112079-GL déposée le 24-04-2023, Mme BLAVO-TSRI EHI MAMAVI, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à AMOUTIVE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à GLIDJI ZALIVE, connu sous le nom de AGBLEGAN, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue en projet de 12m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TOUVOR KOKOE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112080-GL déposée le 24-04-2023, M. AMOUZOU KOKOU VALENTIN, profession : soudeur ferrailleur, demeurant à AGOE et domicilié à TOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de AGOE NYIVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par la voie express de 80m, au Sud et à l'Est par le lot n° 108bis et à l'Ouest par le lot n° 107.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112081-GL déposée le 25-04-2023, M. GNAGNIKO YAO, profession : comptable, demeurant à LOME et domicilié à DJIDJOLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AFLAO SAGBADO KLEME, connu sous le nom de YEWEFÉ, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété des héritiers de feu YEHOUESSI ADODVI et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112082-GL déposée le 25-04-2023, Mme GAZERE Liman épouse SAMEVI, profession : ménagère, demeurant à AGOE et domiciliée à DALIKO, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AMEDENTA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété LONHOGAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112083-GL déposée le 25-04-2023, M. YABI Tine Kodjo, profession : gardien de la paix, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 98ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KPOTAVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité AMEDZRO, au Sud par une rue non dénommée de 14m et à l'Est par une rue non dénommée de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112084-GL déposée le 25-04-2023, M. NAYO Komi Enyowu, profession : clerc d'avocat, demeurant à LOME et domicilié à AVENOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08a 49ca, situé à LOME AFLAO AKATO, connu sous le nom de AVOEME, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété AGBOGBLE, au Sud par un espace non dénommé, à l'Est par la propriété POMEAVO KOMIVI et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112085-GL déposée le 25-04-2023, Mme MENSAH Adélaïde Têko, profession : retraitée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 60ca, situé à LOME AFLAO AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord par la route TOTSI VAKPOSSITO de 28m, au Sud par les lots n° 389 et 390, à l'Est par le lot n° 391 et à l'Ouest par le lot n° 388.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112086-GL déposée le 25-04-2023, M. TANAN Biwissiwé, profession : directeur de société, demeurant à AGOE et domicilié à ADOUGBA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de AHONKPOE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ALI KOFFI JEAN et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112087-GL déposée le 25-04-2023, M. NAGBE Komi, profession : docteur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01a 60ca, situé à AFLAO AGBALEPEDOGAN, connu sous le nom de AGBALEPEDOGAN, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 648A, au Sud par le lot n° 648C, à l'Est par le lot n° 649 et à l'Ouest par la rue 92AGP de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112088-GL déposée le 25-04-2023, M. ABOUDOU Koffi, profession : cuisinier, demeurant à LOME et domicilié à ADIDOGOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 06ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de AGODEKE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KANGNI DOVI KANGNIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112089-GL déposée le 25-04-2023, Mme KPETO Adjoavi, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à AGOE NYIVE, connu sous le nom de ADOUGBA, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBANYO ATISSO et au Sud par une rue de 20m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112090-GL déposée le 25-04-2023, Mme KPETO Yabavi, profession : directrice d'école, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 09ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de LOGOGOME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété TELOUSSOU TOGBUI et à l'Est par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112091-GL déposée le 25-04-2023, Mme LAWSON-SISSIBLISSI Anoko Ebejro, profession : salariée, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de GBODJOME, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NEGLOKPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112092-GL déposée le 25-04-2023, Mme KOTO Afi, profession : attachée d'administration, demeurant à LOME et domiciliée à TOTSI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 50ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de ADELAKOME, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m, au Sud et à l'Est par le lot n° 1941A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112093-GL déposée le 25-04-2023, Mme GUEDOU Bai Severina née ASSOU, profession : revendeuse, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03a 95ca, situé à LOME BAGUIDA, connu sous le nom de ADAMAVO, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 323 et 325A, au Sud par une rue existante de 16m, à l'Est par le lot n° 326 et à l'Ouest par un passage de 06m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112094-GL déposée le 25-04-2023, M. LAOUBILA Gnagliga Issa K, profession : assistant, demeurant à AGOE et domicilié à LEGBASSITO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 44ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de SAGRASITO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété SHALLEY G. SUETO et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112095-GL déposée le 26-04-2023, Mme YAKAWOU Afi Seraphine, profession : revendeuse, demeurant à ANEHO et domiciliée à DEGBENOU, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 99ca, situé à ADETIKOPE TONOUKOUTI, connu sous le nom de KOPEGAN, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ADJOGAH DISSAOKO EMAME et au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112096-GL déposée le 26-04-2023, M. LENDE Yarboame Issifou, profession : étudiant, demeurant à AGOE et domicilié à DEMAPOE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de DJOVE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété SOGAN et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112097-GL déposée le 26-04-2023, Mme DAHOINDJI Gbesidé Ameyo épouse GBENYANAWO, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domiciliée à ADIDOGOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à SAGBADO WOUGOME, connu sous le nom de DEKPO, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété DZISSEKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112098-GL déposée le 26-04-2023, M. AMOUSSOU-A Folly, profession : directeur de société, demeurant à AGBODRAFO et domicilié à AGBODRAFO, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGBODRAFO, connu sous le nom de AGBODRAFO, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété MENSAH AHOUENGINOU et à l'Ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112099-GL déposée le 26-04-2023, M. KOUANDE Adéchola Emile Kodjo, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 99ca, situé à AGBODRAFO DJASSEME, connu sous le nom de APETOKOPE, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TETTEH et au Sud par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112100-GL déposée le 26-04-2023, Mme TETEDZE Afi, profession : revendeuse, demeurant à AGOE et domiciliée à DEMAKPOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 27ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de AKAKPE, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AGBAVITO KOMI et à l'Est par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112101-GL déposée le 26-04-2023, M. LOMAGOU Agbelehounko Raphael, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à BE-DANGBUIPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 03ca, situé à BAGUIDA KPOGAN, connu sous le nom de SEDJRO-KOPE, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par des rues existantes de 16m chacune, à l'Est par une rue existante de 14m et à l'Ouest par la propriété de l'école primaire privée laïque LA NOBLESSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112102-GL déposée le 26-04-2023, M. SEGLA F. Mawuena Koffi, profession : géomètre dessinateur, demeurant à LOME et domicilié à FOREVER, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 10ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de TONOUKOUTI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété AMOUSSOU G. URBAIN et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112103-GL déposée le 26-04-2023, Mme KOFFI Germène, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 21ca, situé à VAKPOSSITO, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 2220, au Sud par le lot n° 2224, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n° 2221.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112104-GL déposée le 26-04-2023, Mme ASSILAMEHOU Amoko Massognadé, profession : aide-soignante, demeurant à LOME et domiciliée à LOME, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 81ca, situé à AFLAO KLEME-AGOKPANOU, connu sous le nom de KLEME AGOKPANOU, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité TEKOU et à l'Est par la route SANGUERA SEGBE de 30m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112105-GL déposée le 26-04-2023, M. GODEME Sotome Innocent, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 97ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de LANKOUVI, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 843, au Sud par les lots n° 847 et 848, à l'Est par une rue non dénommée de 30m et à l'Ouest par le lot n° 844 et 845A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112106-GL déposée le 26-04-2023, M. FOLLY Ekoé, profession : gestionnaire, demeurant à LOME et domicilié à KODJOVIAKOPE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à AGOE VAKPOSSITO, connu sous le nom de NYIVEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par le lot n° 570, au Sud par la rue de l'entreprise de l'union de 28m, à l'Est par le lot n° 569 et à l'Ouest par le lot n° 568A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112107-GL déposée le 26-04-2023, Mme DEMAWOU Akouyo épouse ASSOGBA, profession : tresseuse, demeurant à DEVIKINME et domiciliée à AVELETOE, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ANEHO, connu sous le nom de DEVIKEME, préfecture des Lacs et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBEBLOGNA et au Sud par la voie ferrée LOME ANEHO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112108-GL déposée le 26-04-2023, M. TEBOU Mawuli Kofi, profession : sans profession, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02a 00ca, situé à AFLAO GAKLI AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 3433A, au Sud par une rue de 28m et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112109-GL déposée le 26-04-2023, Mme TEBOU Akouvi épouse SOUKA, profession : couturière, demeurant à AGOE et domiciliée à FIRKPI, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 03a 09ca, situé à AFLAO GAKLI AVEDJI, connu sous le nom de TELESSOU, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par le lot n° 1685A, au Sud par le lot n° 1688B et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112110-GL déposée le 26-04-2023, M. HOUNGBEDJI Bernhard Gaston Romuald Serge, profession : commerçant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 11a 14ca, situé à ASSAHOUN ATITE KOPE, connu sous le nom de ATIGBLE, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la collectivité AKITE et à l'Ouest par la collectivité BEDZRA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112111-GL déposée le 26-04-2023, M. et Mme GNABA Wola Essoniah Atsu et AMAGLO Yawa épouse GNABA, profession : employé de société et ménagère, demeurant à LOME et domiciliés à LOME, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité Togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04a 50ca, situé à SANGUERA, connu sous le nom de BOKPOKO, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété YELOU et à l'Ouest par une rue de 14m.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.



Suivant réquisition, n° 112112-GL déposée le 26-04-2023, M. GNABA Wola Essoniah Atsu, profession : employé de société, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 10ca, situé à LEGBASSITO, connu sous le nom de ATIEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28m, au Sud et à l'Ouest par la propriété KPEKOU et à l'Est par la propriété SODOKPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112113-GL déposée le 26-04-2023, M. MAMA Kossi, profession : sans profession, demeurant à TOGBLE et domicilié à TOGBLE, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à ADETIKOPE, connu sous le nom de KLADJEME, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété ATOKO et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112114-GL déposée le 26-04-2023, M. KUMAKO Vinyo Kodzo, profession : médecin, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 02ca, situé à AFLAO SAGBADO, connu sous le nom de AKATO-VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété KPOGO et au Sud par une rue existante de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112115-GL déposée le 26-04-2023, Mme VIGNON Akoko, profession : ménagère, demeurant à LOME et domiciliée à TOKOIN SOTED, majeure non interdite jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 80ca, situé à LOME TOKOIN, connu sous le nom de TOKOIN, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 42, 43 et 44, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est et à l'Ouest par le lot n° 38.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112116-GL déposée le 26-04-2023, M. SODJI Ahlonko Didi, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à BE-KPOTA, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à SAGBADO AKATO, connu sous le nom de VIEPE, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AZIAGBA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112117-GL déposée le 28-04-2023, M. APEMEKOU Kokou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 87ca, situé à LOME BE, connu sous le nom de ANFAME, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 995, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par le lot n° 997 et à l'Ouest par le lot n° 998A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112118-GL déposée le 28-04-2023, M. APEMEKOU Kokou, profession : revendeur, demeurant à LOME et domicilié à ATTIEGOU, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 95ca, situé à AGOE, connu sous le nom de ZOGBEDJI, préfecture d'Agoè-Nyivé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété TCHINKUI et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 112119-GL déposée le 28-04-2023, M. AMEGAN Ayawo, profession : enseignant, demeurant à LOME et domicilié à LOME, majeur non interdit jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 18ca, situé à LOME AFLAO WOUGOME, connu sous le nom de WOUGOME, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité EKPO AYIVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.